

LEVAGE DE TRAVAILLEURS

PRÉVENIR LES CHUTES

Les appareils de levage sont souvent utilisés par les travailleurs pour effectuer des tâches en hauteur. Il est important de bien connaître les règles de sécurité à adopter afin de les opérer de manière sécuritaire. Cette fiche d'information vous donnera tous les outils sur les règles à respecter lorsqu'il est question de levage de travailleurs.

Voici les principaux risques liés au levage d'un travailleur à l'aide d'un appareil de levage :

- Chute de hauteur du travailleur (ex. causée par un manque de qualification de l'opérateur ou par un environnement de travail inadéquat)
- Chute et basculement de l'équipement (ex. présence de tranchées et fossés, pentes abruptes, trous, débris et obstacles au sol, obstacles en hauteur, vitesse du vent, conditions de danger possible)
- Électrocution (ex. non-respect des distances minimales d'approche)
- Collision et écrasement (ex. s'assurer du dégagement autour de l'appareil, porter attention aux ponts roulants, vérifier s'il y a présence de portes de garage (cadenassage requis))
- Intoxication (ex. monoxyde de carbone)
- Incendie lors de travaux de soudure (ex. s'assurer de la présence d'un extincteur)

Dans nos secteurs d'activité, trois types d'appareils de levage sont le plus souvent utilisés pour lever des travailleurs, soit les chariots élévateurs, les plates-formes de travail élévatrices à bras articulé et les plates-formes de travail élévatrices automotrices.

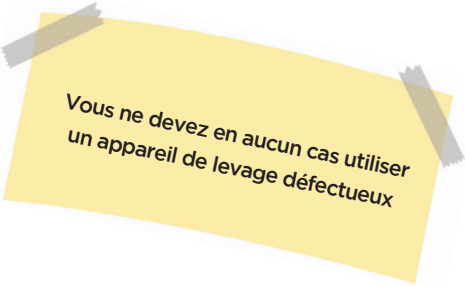
Voici les étapes importantes à respecter pour manoeuvrer ces appareils.

ÉTAPE 1 - INSPECTION DE L'APPAREIL DE LEVAGE

Pour tous les types d'appareils, il est important de s'assurer que les inspections périodiques et structurales obligatoires ont été effectuées par une personne compétente et que les rapports sont disponibles dans l'équipement à l'endroit prévu à cet effet.

L'inspection avant chaque utilisation permet :

- de prévenir les accidents
- d'assurer la sécurité de l'opérateur et celle des autres
- de garder l'équipement en bon état
- d'éviter les arrêts de travail causés par des équipements défectueux



***Vous ne devez en aucun cas utiliser
un appareil de levage défectueux***

ÉTAPE 2 - ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Avant d'utiliser un appareil de levage, il est essentiel de faire le trajet en marchant afin d'identifier les risques possibles.

Périmètre de sécurité

- Le périmètre de sécurité permet de prévenir les accidents liés aux chutes d'objets, à la descente intempestive de l'appareil ou au contact avec d'autres engins.
- Déterminer un périmètre de sécurité est une bonne pratique. Par contre, l'utilisation des cônes n'est pas recommandée puisque ceux-ci ne représentent pas un moyen efficace pour protéger l'aire de travail. Il est donc conseillé de privilégier l'utilisation de rubans rouges ou jaunes.

CHARIOT ÉLÉVATEUR

Voici brièvement les exigences réglementaires pour pouvoir lever un travailleur sécuritairement au moyen d'une cage de levage :

Dispositions de la cage

Celle-ci doit avoir :

- un plancher antidérapant
- une superficie minimale de 18 po X 18 po
- un protecteur contre les pièces en mouvement du chariot qui pourraient constituer un danger
- un dispositif de retenue (ex. un garde-corps) :
 - d'une hauteur d'au moins 900 mm et d'au plus 1100 mm au-dessus de la plate-forme
 - muni d'une rampe intermédiaire
- une ouverture à charnières, à retraits ou à chaînes pour accéder à la plate-forme
- des garde-corps et des protecteurs d'accès pouvant supporter un effort concentré horizontal de 900 N appliqués au point où la résistance est la moindre
- un dispositif permettant d'attacher en toute sécurité la plate-forme au tablier où à la fourche empêchant le tablier ou la fourche de pivoter vers le haut
- une plaque indiquant la charge maximale, y compris le personnel et l'équipement de préhension, le poids de la plate-forme à vide et la capacité minimale du chariot sur lequel la plate-forme sera utilisée

Informations supplémentaires

- Les systèmes de levage hydrauliques ou pneumatiques doivent être munis d'un dispositif qui empêche la descente accidentelle à plus de 120 pi/min (0,6 m/s) en cas de bris des tuyaux
- L'appareil ne doit jamais être déplacé lorsqu'un travailleur est sur la plate-forme
- Le conducteur du chariot élévateur doit rester aux commandes de celui-ci lors du levage d'un travailleur
- L'utilisation du harnais de sécurité est obligatoire en tout temps
- La charge totale ne doit pas excéder 50 % de la charge nominale du chariot



PLATE-FORME DE TRAVAIL AUTOMOTRICE ET À BRAS ARTICULÉ

IMPORTANT! POUR OPÉRER UNE PLATE-FORME À BRAS ARTICULÉ, LA VITESSE DU VENT DOIT ÊTRE INFÉRIEURE À 40 KM/HEURE
(RÉFÉREZ-VOUS AUX RECOMMANDATIONS DU FABRICANT)

Voici les principales informations à connaître pour manoeuvrer ces types d'appareils :

Si on se réfère aux manuels des fabricants et aux normes visées par les deux types de plate-forme de travail élévatrice, le port du harnais muni d'un absorbeur d'énergie et fixé à un point d'ancrage est obligatoire pour celles à bras articulé et recommandé pour les automotrices (ex. type ciseaux).

Bien que ces normes ne fassent pas force de loi puisqu'elles ne sont pas citées dans les règlements SST, la CNESST peut exiger le port du harnais en tout temps en vertu de l'article 51 de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) si elle juge qu'il existe un risque pour la sécurité des travailleurs. Il est de bonne pratique d'exiger en tout temps le port du harnais en raison du risque élevé d'éjection de la plate-forme. De plus, être attaché à l'intérieur de la plate-forme permet de garder les pieds au sol et, par le fait même, de réduire les conséquences possibles liées aux chutes en hauteur.

Manuel du fabricant
Toujours se référer aux exigences du fabricant, car elles peuvent parfois être plus restrictives que les normes en vigueur

Les éléments suivants doivent être clairement identifiés sur les plates-formes :

- La capacité nominale (plaque signalétique)
- Les informations et les guides liés aux manoeuvres
- Les précautions et restrictions particulières
- Les symboles de danger

Le travailleur doit :

- garder les mains à l'intérieur des gardes lors du déplacement afin d'éviter les risques de coincement ou d'écrasement
- s'assurer d'avoir une bonne visibilité et un dégagement suffisant pour effectuer la tâche
- s'assurer de garder 3 points d'appui lors de la montée et de la descente dans l'appareil sans utiliser les mécanismes de support articulé
- connaître la méthode de descente d'urgence et s'assurer qu'elle fonctionne. Il doit également prévoir des manoeuvres de sauvetage en cas de besoin
- toujours garder la plate-forme propre et libre de tout objet ou matériau inutile

Tableau de rappel des vérifications à effectuer

VÉRIFICATIONS		
200 heures	700 heures	Structurale
Pompe hydraulique	Support en saillie	Après 10 ans de construction
Moteur hydraulique	Mécanisme de direction	Tous les 5 ans par la suite
Vérins hydrauliques	Freins	Après tout dommage réel ou potentiel
Tout mécanisme de commande	Soudures	À la suite d'un incident ou après le transfert de propriété

Déplacement d'une plate-forme articulée et automotrice

Avant d'effectuer le déplacement des deux types d'appareils, il est important :

- d'élever le panier à 1,2 m (4 pi) du sol
- d'être assisté d'un **signaleur** qui lui, doit :
 - Assurer la sécurité lors du déplacement
 - Garder un contact visuel avec l'opérateur de la plate-forme en tout temps
 - Porter un dossard et un casque de sécurité puisque la surveillance au sol représente certains risques lors du déplacement et de la descente de la plate-forme, par exemple d'être heurté par des objets, du matériel ou de trébucher

Signaleur
Celui-ci doit avoir obligatoirement suivi une formation concernant l'équipement utilisé

Déplacement en extension de la plate-forme à bras articulé

- La vitesse de déplacement doit être réduite (limit switch)
- Le système d'alarme de niveau doit être en fonction

Déplacement de la plate-forme automotrice

- Déplacements permis sur de courtes distances en hauteur avec extension ouverte
- Pour de longues distances, il est important d'abaisser la position et que l'extension soit rentrée
- Demeurer à l'intérieur du périmètre en tout temps
- La marche arrière peut être utilisée, mais seulement sur de très courtes distances

RAPPEL POUR LES 3 TYPES D'APPAREILS DE LEVAGE

- Opérez l'appareil de levage en douceur
- Portez attention à la condition du sol et aux encombrements
- Limitez les déplacements en position élevée
- Assurez-vous de bien voir le sol et le trajet à parcourir
- Assurez-vous que le personnel dans l'aire de travail est conscient de votre déplacement
- Tenez-vous à une distance sécuritaire des obstacles, des débris, des pentes, des rampes, des fils électriques, etc.

VOUS ÊTES MAINTENANT PRÊT À VOUS ÉLEVER EN TOUTE SÉCURITÉ!

LE SAVIEZ-VOUS?

LA FORMATION EST OBLIGATOIRE POUR LA CONDUITE D'UN APPAREIL DE LEVAGE

Au terme de la formation, l'opérateur doit être en mesure :

- d'inspecter la zone de travail avant son utilisation
- d'inspecter son appareil de levage avant le démarrage
- d'identifier les risques associés à l'utilisation de l'appareil
- de manoeuvrer de manière sécuritaire

Quant à lui, l'employeur doit s'assurer que l'opérateur :

- connaît les risques liés à l'opération de l'appareil de levage
- connaît la façon de se protéger et de protéger les autres

Les formations suivantes, offertes par PRÉVIBOIS, ont été révisées et sont conformes aux dernières modifications réglementaires :

- Prévention des chutes
- Chariots élévateurs
- Plates-formes élévatrices (à ciseaux et à bras articulé)

Si vous désirez obtenir des informations supplémentaires concernant ces formations, nous vous invitons à consulter la section "Formations" de notre site Web et à communiquer avec votre conseiller en prévention.

Sources

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), articles 245 à 250, 253, 260, 261, 347 à 349

Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), articles 49, 51

Normes

- ASME B56.1 (1993-A.1995) Norme de sécurité concernant les chariots élévateurs à petite levée et à grande levée
- CAN/CSA Z259.10 Harnais de sécurité
- CSA B354.2 Plates-formes de travail élévatrices automotrices
- CSA B354.4 Plates-formes de travail élévatrices automotrices à bras articulé